

## Evaluation concernant la zone bleue de la Grande Rue.

Depuis 2013 la Zone Bleue a été mise en place dans la Grande Rue. Ces espaces facilitent le stationnement pour tous aux abords des commerces, sur un temps déterminé, par jour et semaine. Dans la Grande Rue, de 9h à 19h, du lundi au dimanche le stationnement est réglementé à 30 minutes. Un disque horodateur doit être présent dans les véhicules stationnés.

**Etes-vous satisfaits de l'application du respect de la zone bleue ?**

Oui	Ne sait pas	Non
-----	-------------	-----

**La zone bleue est-elle suffisante en surface ?**

Oui	Ne sait pas	Non
-----	-------------	-----

**La durée du stationnement temporaire vous paraît-elle suffisante ?**

Oui	Ne sait pas	Non	
<b>Si non, quel choix vous semble mieux adapté ?</b>		¾ h	1 h

**Le fonctionnement en zone bleue doit être :**

➤ **permanent ?**

Oui	Ne sait pas	Non
-----	-------------	-----

➤ **estival ?**

Oui	Ne sait pas	Non
-----	-------------	-----

➤ **lors de chaque période de vacances scolaires ?**

Oui	Ne sait pas	Non
-----	-------------	-----

800

**La Grande Rue est la colonne centrale autour de laquelle naissent les rangées. Cette organisation de l'habitation s'est inscrite dans l'histoire et reste caractéristique.**

**La Grande Rue représente-t-elle un intérêt touristique et commercial ?**

Oui	Ne sait pas	Non
-----	-------------	-----

**Faites-nous part d'une remarque sur votre estimation globale :**

Veuillez limiter votre réponse entre 25 et 30 mots

